



# Appel au rassemblement

**Le mardi 30 novembre 2021 de 10h30 à 14h30**

**Devant le Pavillon Nord**

**« Agents dépités mais pas résignés »**

**Travailler plus, pour gagner moins, c'est NON pour la CGT !!!**

**L'adhésion au CNAS sans concertation des agents, c'est NON !!!**

Dans le cadre de l'application de la loi dite « de transformation » de la Fonction publique, le Comité technique qui s'est tenu le mercredi 24 novembre a dû se prononcer sur les propositions de la municipalité concernant la modification du temps de travail au 1<sup>er</sup> janvier 2022.

Depuis le début, la CGT s'est opposée et à voter CONTRE cette loi qui remet en cause des accords antérieurs sur le temps de travail et les conséquences d'une telle dégradation sur l'emploi, les conditions de travail des agents...

Devant l'injonction du gouvernement, nous avons fait des propositions à la municipalité, sur la reconnaissance de la pénibilité et de certaines sujétions destinées à réduire le temps de travail et ce pour tous les corps de métiers au titre des sujétions particulières comme le prévoit la loi.

**Au regard de la crise sociale qui touche de plein fouet nombre d'agents de notre ville, nous vous proposons de vous rassembler afin de revendiquer :**

- Une revalorisation du RIFSEEP
- Le remplacement des postes vacants
- Des moyens supplémentaires pour les instances CT/CHSCT
- La titularisation des agents contractuels
- L'application du décret sur le télétravail avec une indemnité conséquente
- La reconnaissance, la récupération ou le paiement des heures supplémentaires réalisées par les agents souvent du fait du manque d'effectif ou de postes non remplacés
- Une participation employeur pour la mutuelle à minima de 50 % comme pour le privé
- La mise à disposition de tickets restaurants pour les collègues des sites qui ne peuvent pas bénéficier de la restauration collective
  
- Le maintien du COS car c'est la garantie de :
- Pouvoir payer de la billetterie à moindre coût
- Participer aux séjours organisés par le COS avec un paiement échelonné sur plusieurs mois
- Une redistribution du pouvoir d'achat aux agents via les chèques vacances, coup de pouce, bons Noël, etc...
- L'arbre de Noël pour les enfants du personnel
- La convivialité entre les collègues

Aujourd'hui, le COS est géré par vos représentants du personnel, ce qui permet un lien de proximité pour une gestion en directe avec les agents en fonction de vos orientations.

Demain, vous serez seul devant une plate-forme informatique

**La municipalité veut externaliser une partie des prestations et activités du COS dédiées aux agents, en adhérant au CNAS en 2022 sans aucune concertation des agents.**

*A la demande des agents, le syndicat CGT a déposé un préavis de grève local pour toute la journée du mardi 30 novembre 2021.*

*Les agents peuvent faire grève toute la journée ou faire des heures de débrayage.*